

Code de conduite



Exigences pour les fournisseurs

1. Les employés d'Importexa doivent avoir accès à toutes les usines, ainsi que le droit de faire des contrôles en tout temps.
2. L'emploi est choisi librement.
3. Liberté d'association et droit de négociation respectés.
4. Pas de discrimination entre employés.
5. Travail d'enfant interdit (limite 16 ans).
6. Un salaire minimum est garanti et respecté.
7. Les heures de travail respectent les règles de l'OIT.
8. Conditions de travail convenables (protection, santé, hygiène).
9. Tous les employés sont soumis à un contrat.

Toutes les usines textiles d'Importexa SA sont soumises à ce code de conduite et des contrôles sont organisés par des organes neutres de manière aléatoires.